

COMMISSARIAT AUX COMPTES

• MISSION D'AUDIT

DOSSIER ANNUEL DE CONTROLE PAR COMPTE

Exercice.....

Du..... Au.....

CODE	ENTITE

CACHET DU CABINET	CHEF de MISSION
	INTERVENANT (S)

DOSSIER ANNUEL DE BASE

INDEX GENERAL

▪ **DOSSIER DE BASE**

- PLAN DE MISSION - BUDGET - ORGANISATION - ASPECTS FORMELS	A
- ELEMENTS DE SYNTHESE	B
- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	C
- EXEMPLAIRE DES COMPTES ANNUELS	D

▪ **CONTROLE DES COMPTES**

- BILAN - ACTIF.....	E
- BILAN - PASSIF	F
- COMPTE DE RESULTAT - CHARGES.....	G
- COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS.....	H

▪ **CONTROLE DE L'ANNEXE.....**

I

▪ **CONTROLES INTERIMAIRES ET PROCEDURE D'ALERTE.....**

K

▪ **DIVERS - NOTES D'ENTRETIEN – CORRESPONDANCE.....**

M

CAC

Note : L'organisation du présent dossier et les contrôles proposés constituent un guide destiné à faciliter la tâche du commissaire aux comptes, seul juge de l'opportunité de traiter ou de compléter les diverses rubriques.

- EDITIONS SYMCO -

SARL au capital de 7 622,45 € - 62 bis rue Michel-Ange – 31200 Toulouse

Dossier réalisé par Armand KOUBY

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

**PLAN DE MISSION - BUDGET - ORGANISATION
ASPECTS FORMELS**

I N D E X

■ PLAN DE MISSION (NEP 100 et NEP 300)	A 1
■ LETTRE DE MISSION (NEP 210) – (voir DP)	
• COPIE LETTRE DE MISSION – AVENANT – LETTRE NOUVELLE.....	A 2
• COPIE ACCORD DE DEROGATION CRCC	
■ BUDGET - ECARTS - FACTURATION	A 3
■ RESUME DES INTERVENTIONS	A 4
■ PROCEDURES ET REVUES ANALYTIQUES	A 5
■ MISE A JOUR DES LIVRES OBLIGATOIRES - AUTRES FORMALITES.....	A 6
■ CONVOCATIONS.....	A 7
■ AUTRES DOCUMENTS OU INFORMATIONS EMANANT DE L'ENTITE.....	A 7

NEP - 230 - § 9

9. Le commissaire aux comptes documente ses travaux au fur et à mesure de leur réalisation et dans des délais compatibles avec leur revue.

Au-delà de la date de signature de son rapport, le commissaire aux comptes ne peut apporter aucune modification de fond aux éléments de documentation. Il ne peut y apporter que des modifications de forme ou revoir leur classement dans un délai de quatre-vingt-dix jours après la réunion de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

ELEMENTS DE SYNTHESE

I N D E X

■ POINTS EN SUSPENS	B 1
■ CONVENTIONS	B 2
• CONVENTIONS REGLEMENTEES/CONVENTIONS LIBRES	
• CONVENTIONS PASSES PAR DES PERSONNES MORALES NON COMMERÇANTES	
■ SYNTHESE - ASPECTS GENERAUX DE LA MISSION	B 3
■ SYNTHESE - OBTENTION D'ELEMENTS PROBANTS	
• GENERALITES - TECHNIQUES DE COLLECTE.....	B 4
• CONTROLE DU BILAN D'OUVERTURE DE L'EXERCICE D'ENTREE EN FONCTION	P/M
• PROCEDURES ANALYTIQUES (VOIR A5).....	P/M
• METHODES DE SONDAGES	B 4
• PARTIES LIEES.....	B 7
• EVENEMENTS POSTERIEURS.....	B 8
• CONTINUITE DE L'EXPLOITATION.....	B 9
• DECLARATIONS DE LA DIRECTION	B 9
■ VERIFICATIONS SPECIFIQUES	B 10
■ SYNTHESE GENERALE DE LA MISSION.....	B 11
■ REVUE DE FIN DE MISSION.....	B 12
■ DECLARATION D'ACTIVITE	B 13

BILAN - ACTIF

I N D E X

▪ CAPITAL SOUSCRIT, NON APPELE	E 1
▪ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	E 1
▪ IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	E 3
▪ IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	E 5
▪ STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS.....	E 7
▪ FOURNISSEURS – AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES.	E 10
▪ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	E 10
▪ AUTRES CREANCES.....	E 12
▪ CAPITAL SOUSCRIT, APPELE, NON VERSE.....	E 13
▪ VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	E 13
▪ DISPONIBILITES.....	E 14
▪ COMPTES DE REGULARISATION.....	E 16

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUTE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

BILAN - PASSIF

I N D E X

▪ CAPITAUX PROPRES.....	F 1
▪ AUTRES FONDS PROPRES.....	F 6
▪ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	F 7
▪ EMPRUNTS.....	F 9
▪ CLIENTS – AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS	F 10
▪ DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	F 10
▪ DETTES FISCALES ET SOCIALES.....	F 11
▪ DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES.....	F 12
▪ AUTRES DETTES.....	F 12
▪ COMPTES DE REGULARISATION.....	F 13

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUTE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

I N D E X

▪ ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS.....	G 1
▪ AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	G 1
▪ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES.....	G 3
▪ SALAIRES, TRAITEMENTS, CHARGES SOCIALES.....	G 4
▪ DOTATIONS D'EXPLOITATION.....	G 4
▪ AUTRES CHARGES.....	G 5
▪ OPERATIONS EN COMMUN.....	G 6
▪ CHARGES FINANCIERES.....	G 6
▪ CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	G 8
▪ PARTICIPATIONS DES SALARIES.....	G 9
▪ IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	G 9

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS

I N D E X

▪ VENTES DE MARCHANDISES.....	H 1
▪ PRODUCTIONS VENDUES ET STOCKEE	H 1
▪ PRODUCTIONS IMMOBILISEE.....	H 1
▪ SUBVENTION D'EXPLOITATION.....	H 2
▪ REPRISES SUR PROVISIIONS – AMORTISSEMENTS- TRANSFERTS DE CHARGES.....	H 2
▪ AUTRES PRODUITS.....	H 2
▪ OPERATIONS EN COMMUN.....	H 3
▪ PRODUITS FINANCIERS.....	H 3
▪ PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	H 4
▪ RESULTAT FISCAL.....	H 6

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

